



MAIRIE DE SAINT-PATHUS
Rue Saint-Antoine - 77178 St-Pathus
Tél. 01 60 01 01 73 - Fax. 01 60 01 58 29
E-mail: com@saint-pathus.fr
Site Internet: www.saint-pathus.fr

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER.

Étaient présents : M PINTURIER Jean Benoît, Mme LECUREUR Laurence, M LEMAIRE Thierry, Mme MICHIELS Marielle, M BENGELOUNE Samir, Mme PEROT Nathalie, M BIET Jean Louis, M FUSELLIER Alain, Mme CHAIGNEAU Juliette, M FANTINEL Jean Louis, M AZZOUG Mourad, Mme AZZOUG Patricia, M BARRET Philippe, M CHARINI Lamoricière, Mme CARRETO Nathalie, Mme MOINE Nathalie, Mme LE BARS-GIRINON Aurélie, Mlle MILLOUR Christelle, M CARON Michel, M BONNERAVE Claude, Mme CAMBOULIN Chimène, Mme MOTIN Valérie, M KOITA Tidiane, Mme ALEXIS Maryvonne, Mme ARBI Drifa, Mme THOUVENIN Jocelyne.

Absents excusés :

M LECUREUR Jean Claude ayant donné pouvoir à Mme LECUREUR Laurence
Mme BENAYOUN Chantal ayant donné pouvoir à Mme MICHIELS Marielle
M JOURNET Jean Claude ayant donné pouvoir à M KOITA

Le Maire constate le quorum et propose au vote une secrétaire de séance : Mme Patricia AZZOUG
L'ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.
Mme Patricia AZZOUG est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I- Approbation du compte-rendu de la séance du 21/11/2008

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 21 novembre 2008.

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2008 est approuvé par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mesdames ALEXIS et ARBI)

II-Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification

Par délibération en date du 12 septembre 2008, le conseil municipal a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Claye Souilly.

Considérant la nécessité de désigner par délibération les délégués au syndicat séparément de l'adhésion de la commune, rappelée par la Sous-préfecture de Meaux en date du 15 juillet 2008,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DESIGNE :**

2 **délégués titulaires :**

- M PINTURIER Jean-Benoît
- M BENGELOUNE Samir

2 **délégués suppléants :**

- M LEMAIRE Thierry
- Mme LECUREUR Laurence

- **PRECISE** que le mandat des délégués deviendra effectif que lorsque l'adhésion sera entérinée par arrêté préfectoral.

La délibération est adoptée par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes THOUVENIN, ARBI, ALEXIS et MM KOITA et JOURNET)

III-Annulation de la délibération n°6 du 10 avril 2008 relative à l'élection des membres représentant l'autorité territoriale au Comité Technique Paritaire

Vu la délibération n°6 du 10 avril 2008 relative à l'élection des membres du Comité Technique Paritaire,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985, relatif au Comité Technique Paritaire des Collectivités Territoriales stipulant qu'il revient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner les représentants de la collectivité parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité,

Considérant que la délibération n°6 du 10 avril 2008 n'est pas recevable,

Vu l'arrêté n°09-006 du 20 janvier 2009, désignant les représentants de la collectivité de Saint-Pathus, Elus et fonctionnaires au Comité Technique Paritaire,

Considérant qu'il convient donc d'annuler la délibération n°6 du 10 avril 2008 qui procédait à l'élection de ces membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération n°6 du 10 avril 2008.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR

IV-Motion concernant le schéma directeur de la région Ile de France

Par courrier en date du 9 décembre 2008, le Président du groupe socialiste de la Région Ile de France Jean-Paul PLANCHOU, nous a fait part de la nécessité qu'il y a d'appliquer urgemment le schéma directeur de la Région Ile de France qui permettra une réduction des inégalités. Il est proposé l'adoption d'une motion invitant le gouvernement à transmettre dans les plus brefs délais le projet au Conseil d'Etat.

Le conseil municipal, réuni ce jour, émet le vœu que le gouvernement transmette dans les plus brefs délais le projet de schéma directeur pour avis au Conseil d'Etat.

La motion est adoptée par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme THOUVENIN, MM KOITA et JOURNET)

V-Questions diverses

Aucune question transmise par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Saint-Pathus, le 2 février 2009

Le Maire,

Jean Benoît PINTURIER